



BTS ALTERNANCE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Brevet de Technicien Supérieur Etude et Economie de la Construction forme des techniciens spécialistes de l'organisation et du suivi économique des chantiers. L'économiste de la construction suit toutes les étapes d'un projet sous l'angle financier : il contrôle les quantités, les coûts, examine les appels d'offres, l'octroi des marchés. Il intervient aujourd'hui dans toutes les phases de la construction depuis l'intention de construire du maître d'ouvrage jusqu'à la gestion du bâtiment en passant par les phases de programmation, d'étude et de conception puis de réalisation.

Il peut intervenir principalement dans les domaines suivants :

- ✚ En co-conception dans une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre.
- ✚ Pour le compte des entreprises
- ✚ En assistance auprès du maître d'ouvrage

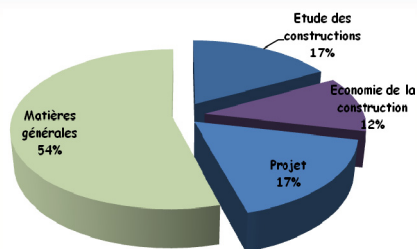
L'objectif étant de former de vrais professionnels dans ces métiers.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme officiel du diplôme de BTS EEC :

- ✚ Economie de la Construction, Etude des constructions, Projet.
- ✚ Expression Française et Anglaise, Mathématiques, Physique, Législation.



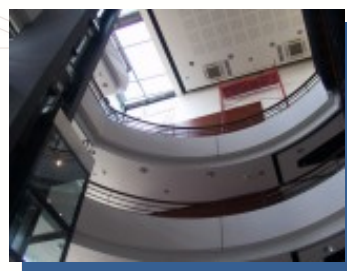
ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le suivi de chaque salarié est prévu en entreprise et au centre de formation par des tuteurs reconnus dans les différents lieux de manière à repérer la moindre difficulté chez le jeune.

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat doit avoir :

- ✚ avoir un projet professionnel
- ✚ avoir un BAC
- ✚ ou avoir déjà un BTS d'une autre spécialité



LES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- ✚ Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.
- ✚ Le candidat se forme dans le cadre d'un « contrat de professionnalisation ».
- ✚ Le candidat doit s'inscrire au centre de formation Saint-Gatien. Il sera invité à dialoguer avec les formateurs de la section et le responsable du centre de manière à évaluer sa motivation.
- ✚ Il devra faire preuve de persévérance pour intégrer les apprentissages nécessaires à l'obtention du diplôme et devra respecter les modalités du contrat passé avec son employeur et le centre de formation.

L'ALTERNANCE

Des phases en entreprise et au centre de formation se succèdent pour favoriser l'apprentissage et acquérir les compétences nécessaires pour exercer cette profession.